



Société L'invisible maltraitance des enfants

PAGE 13

« C'est grâce au foyer que ma vie va bien »

En 2016, les services sociaux du Val-de-Marne ont reçu 5 627 signalements de mineurs en situation préoccupante

REPORTAGE

Quand une assistante sociale chargée de la protection de l'enfance l'a appelée, cette mère n'a pas compris qu'on voulait lui parler de sa propre fille. « Je suis tombée des nues », se souvient Aline, 47 ans (tous les prénoms ont été modifiés). Sonia a 13 ans à l'époque. C'est la conseillère principale d'éducation du collège qui a envoyé une information préoccupante à son sujet au département du Val-de-Marne, responsable de l'Aide sociale à l'enfance. « Cette femme, je l'ai détestée sur le coup, mais maintenant je la remercie, témoigne Sonia, aujourd'hui âgée de 22 ans, qui poursuit des études d'infirmière. C'est grâce au foyer que ma vie va bien. »

Mère et fille sont assises côte à côte sur le canapé du salon de leur petit appartement HLM. Entre elles le ton monte souvent, mais c'est une habitude. Elles ont accepté de témoigner ensemble, alors que la ministre des familles, Laurence Rossignol, doit annoncer mercredi 1^{er} mars le premier plan de lutte contre les violences faites aux enfants. Sonia n'était pas ce que l'on appelle en général une enfant battue. « Elle trouvait que j'étais dure, reconnaît cependant la mère. Je lui donnais des tapes sur les mains quand elle faisait des bêtises... » Sa fille l'interrompt. « Arrête! Quand j'étais petite tu

de l'enfance du Val-de-Marne

m'en mettais des pas mal! » Aline revendique une « rigueur » héritée de son enfance en Côte d'Ivoire, d'où elle a émigré à 19 ans. « On était 12 enfants mis en compétition. Mon père mettait des tortilles et disait rarement bravo. »

Mais avec Sonia, peine perdue. À l'âge d'entrer au collège elle ne supporte plus aucune autorité. « Je n'allais pas en cours, je parlais mal à ma mère, je sortais », égrène-t-elle. Divorcée depuis 5 ans, Aline élève seule sa fille. Elle est aide-soignante. « Les journées étaient longues, après je m'écroutais, se souvient-elle. Je n'arrivais plus à la canaliser. L'ASE a vu ma détresse. » Un éducateur suit Sonia. Quand elle a 16 ans, il propose un placement en foyer, avec l'accord de la mère. « Il m'a donné un cadre, résume Sonia. Il avait de l'autorité, mais savait aussi motiver. » Même équation au foyer. Du coup, non seulement Sonia va au lycée, mais elle passe en tête de classe. « J'ai eu les félicitations! », s'exclame-t-elle.

Des histoires comme celles-ci ne sont pas rares à l'ASE du Val-de-Marne. « Il y a beaucoup de mères seules, de familles dépassées ou qui pensent qu'il suffit de taper pour se faire respecter, explique Antoine, l'éducateur de Sonia. Nous, on sert à mettre le cadre. On n'est pas là pour retirer les enfants. Ce qui nous motive, c'est leur protection. »

Violences et brimades

En 2016, 5 627 signalements sont arrivés à la cellule de recueil des informations préoccupantes du département (CRIP), logée au troisième étage d'un immeuble du Conseil départemental, à Créteil. Parmi eux, tous les cas de figure et les degrés de gravité possibles.

Ce matin, un espace départemental des solidarités (EDS, antenne décentralisée des départements dans les communes) appelle. « Une jeune mère a déposé son enfant de 3 ans, relate l'une des six employées de la CRIP. Elle a dit qu'elle préférerait le laisser plutôt que de faire une bêtise. »

Les informations préoccupantes arrivent par fax ou courriel. « La maîtresse a constaté que R. était triste, renfermé (...), dit l'une d'elles. L'élève m'a rapporté les propos suivants: "Il se passe des trucs pas bien sur mon frère. Ma mère frappe

et nous insulte. Une fois, elle m'a dit qu'elle a envie de me tuer." » Dans une autre, c'est une responsable de bibliothèque municipale qui signale une jeune fille de 14 ans subissant violences et brimades. « Son père a dit devant elle à sa mère qu'elle aurait mieux fait d'avorter de B., rapporte-t-elle. Un matin B. était trempée après s'être pris un seau d'eau, car elle ne s'était pas réveillée à temps pour emmener son petit frère à l'école. »

Près de 40 % des signalements proviennent de l'éducation nationale. « C'est le principal lieu où chaque jour les enfants sont sous le regard d'adultes extérieurs à leur famille », explique Chantal Rimbault, directrice de la protection de l'enfance et de la jeunesse au département. Les services du conseil départemental et les professionnels de santé arrivent ensuite (respectivement 20 % et 10 % des informations préoccupantes); 5 % proviennent du 119, le numéro vert national enfance en danger.

« Notre rôle est d'évaluer si la situation du mineur relève du danger ou du risque de danger concernant sa sécurité, sa santé, sa moralité, ou ses conditions d'éducation, susceptibles d'être gravement

« Les enfants ne parlent pas, ils protègent leurs parents »

CHANTAL RIMBAULT
directrice de la protection



compromises», résume Célia Guenoun, la responsable de la CRIP. Les situations de violences sexuelles, ou de violences physiques, psychologiques les plus graves sont transmises « sans délai » au parquet des mineurs (21 % des cas), pour enquête de police et éventuellement placement en urgence. Dans les autres cas, la CRIP saisit l'espace départemental des solidarités compétent territorialement pour investiguer.

En tant qu'éducateur, Antoine est amené à effectuer ces évaluations. Ce matin, il est soulagé. Une mère de famille avocate avec qui il cherche à entrer en contact depuis plusieurs semaines vient enfin de lui répondre. Ses deux enfants assistent à des scènes de violences entre elle et

« Il faut rappeler aux parents qu'ils ont des droits, mais aussi des devoirs »

ANTOINE
 éducateur de l'Aide sociale à l'enfant

son compagnon. Ils ont été signalés par un psychologue chez qui leur père les emmène. « Elle dit qu'elle est train de s'effondrer », relate l'éducateur. Les évaluations se font toujours en binôme (un

éducateur et une psychologue, par exemple), qui rencontre chaque parent, les enfants séparément, l'auteur du signalement, l'entourage, avant d'effectuer une recommandation. Les suites sont tranchées par une commission.

« Il y a plusieurs filtres, explique M^{me} Rimbault. On est très loin de l'image du travailleur social seul qui place l'enfant. » D'autant que dans 40 % des cas, aucune suite n'est donnée, si le problème signalé est réglé ou bien pris en compte par la famille. Si elle accepte d'être aidée, un suivi éducatif, psychologique, ou une aide matérielle peuvent être proposés. En revanche, 35 % des évaluations recommandent un renvoi au parquet des mineurs pour enquête, avec possiblement à la clé un placement ou un suivi éducatif judiciaire (donc obligatoire). C'est le cas par exemple dans un dossier qu'Antoine vient de boucler : un père de famille qui a battu sa fille à coup de ceinture et promet qu'il recommencera si besoin. « Certains pensent que parce que c'est leurs enfants, ils ont tous les droits, résume Antoine. Il faut leur rappeler qu'ils ont des droits, mais aussi des devoirs. » La justice est également saisie si les familles refusent de rencontrer les services sociaux.

Ligne de crête

Les services de l'ASE doivent marcher sur ligne de crête : sans être abusivement intrusifs, ils ne doivent pas non plus passer à côté de

situations dramatiques. Antoine a récemment sauvé de l'étouffement un bébé de trois semaines enfoui sous des couvertures, parce qu'il a insisté pour se faire ouvrir une porte dans un hébergement d'urgence – la mère et son enfant vivent désormais dans un centre maternel adapté. Trois enfants sont décédés ces trois derniers mois dans le département : le 31 décembre, deux ont été tués par leur mère qui s'est ensuite défenestrée. En janvier, un jeune homme de 15 ans est mort sous les coups de son beau-père.

« Chaque mort d'enfant est inacceptable et à chaque fois nous interrogeons, commente M^{me} Rimbault. Dans la majorité des cas de décès, les situations étaient inconnues de nos services. Les enfants ne parlent pas, ils protègent leurs parents. Mais pourquoi ne sommes-nous pas alertés par l'entourage ? » Un important travail de formation des professionnels a été effectué dans le département afin d'améliorer le repérage des enfants en danger. Mais dans le grand public cohabitent la condamnation horrifiée des violences en cas de fait divers et l'idée que chacun est maître chez soi le reste du temps. « La protection de l'enfance à elle seule ne peut pas tout prévenir, poursuit M^{me} Rimbault. Signaler un enfant n'est pas dénoncer. C'est protéger son développement, son avenir. » ■

GAËLLE DUPONT

LE CONTEXTE

SIGNAUX D'ALERTE

Le département du Val-de-Marne a mis au point un guide de repérage des enfants en danger à destination des professionnels amenés à côtoyer des mineurs.

Des signaux d'alerte devant être appréciés au regard du contexte (gravité, répétition, mobilisation ou non des adultes responsables de l'enfant) ont été inventoriés. Ce sont les symptômes physiques (traces de coups, brûlures, fractures, maladies répétées, fatigue, maigreur, enurésie...), les troubles du comportement (violence ou agressivité, rejet des autres, mutisme, fugues, peurs inexpli-

quées, prises de risque répétées, anorexie, boulimie, absentéisme scolaire...) et les dysfonctionnements des relations entre parents et enfants (exigences démesurées des parents, manque d'attention, indifférence, carences dans la prise en charge au quotidien, violences verbales...).

